

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD **MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

RÈGLEMENT SQ-900-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 1^{er} octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

Avis public d'entrée en vigueur :

ARTICI F 1

L'annexe A du Règlement SQ-900, tel que modifié, est à nouveau modifié par l'ajout de panneaux d'arrêt aux intersection suivantes :

ТҮРЕ	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	DIRECTION
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue du Monarque	S-O
Arrêt	12 ^e Avenue	Rue du Monarque	N-E

ADOPTÉ			
ADOFTE			
Isabelle Poulin, mairesse			
			
Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjo	ointe		
Dépôt du projet et avis de motion :	2025-10-298	1 ^{er} octobre 2025	
Adontion du règlement :	2025-11-000	18 novembre 2025	

19 novembre 2025

Règlement SQ-900-58 Page 1